Ruffey Infos
Janvier 2019 N° 37

# Drone d'année 2018

Bard survolé par un drone
©Photo : Daniel Harvet-Thouvet

## SOMMAIRE


| | |
|---|---|
| Editorial | page 3 |
| Conseils municipaux 2018 | page 4 et 5 |
| 1918 et 1968 | page 6 et7 |
| Les pompiers de Ruffey en 1935 | page 8 |
| Budget | page 9 |
| Travaux | page 10 et 11 |
| Repères calendaires | page 12 et 13 |
| L'école | page 14 et 15 |
| P'tit Ruffeysiens et bibliothèque | page 16 |
| La forêt et l'ACCA | page 17 |
| Le Foyer rural | page 18 et 19 |
| La Grange et Chant d'Étoile | page 20 et 21 |
| Aire de grand passage et bilan radars | page 22 |
| Au fil de l'eau | page 23 |
| Info diverses | page 24 |
| Etat civil | page 25 |
| Météo 2018 | page 26 |
| Petit patrimoine | page 27 |

# 2018 et comment illustrer en couleurs la devise de notre république : liberté, égalité, fraternité ?

Par le jaune pour la notion d'égalité : la couleur du soleil bien présent, trop peut-être ! cet été 2018 ; celle aussi que l'on voit, qui permet d'être reconnu et considéré.

Par le bleu horizon de 1914-18, pour la notion de fraternité : celle des Poilus que nous avons honorés le 11 novembre avec la population de Ruffey, et avec les enfants de l'école, intéressés et motivés par cette tranche d'histoire qui a fondé le 20 ème siècle.

Par la transparence aussi pour la liberté tant cette notion est difficile à saisir, tant elle peut se décliner avec beaucoup d'adjectifs : liberté économique, collective, morale, physique, individuelle à trouver en chacun de nous.

Mais si ces trois notions ont été associées par les révolutionnaires de 1789, c'est aussi parce qu'il faut les faire vivre solidairement.

---

A Ruffey sur Seille, la création de liens est réalisée par de nombreux investissements personnels.

Je veux remercier ceux qui les ont portés par leur travail et leur courage et tous ceux qui continueront à tisser ces liens.

- Les employés municipaux en premier ont dû cette année se confronter à la maladie ; leurs collègues ont répondu présents pour palier leur nécessaire absence et être réactifs pour que les services fonctionnent. A ceux qui vont mieux, aux seconds, nous disons nos encouragements et notre reconnaissance. Ils sont consciencieux, adaptables et efficaces.

- Les bénévoles ensuite, parfois moyennement nombreux mais, vous pouvez en fonction de vos centres d'intérêt grossir leurs rangs :

• Ceux qui ont investi le patrimoine avec leurs peintures ; ceux qui toujours fleurissent les rives de Seille avec leurs gants ; ceux qui nettoient le village et la forêt au printemps ; ceux qui inventent, cuisinent, lavent la vaisselle lors des manifestations ; celles qui prêtent des livres ou racontent des histoires

• Ceux qui illuminent l'église et les rives de Seille ; ceux qui donnent ponctuellement un coup de main aux associations ;

• Ceux qui réfléchissent aux améliorations.

Et je dois en oublier…

- Les institutrices encore. Depuis la rentrée de septembre, elles assurent l'enseignement de 77 enfants répartis en 3 classes.

Chacune regroupe 3 niveaux différents avec un effectif élevé par classe. Remercions-les pour leur constance, leur énergie, leur sourire. Nous espérons pour l'avenir améliorer encore les conditions d'accueil de l'école : avec la rénovation de la dernière salle qui ne l'a pas été au premier étage et, la mise en accessibilité de la cantine. Ce dernier projet pourrait être porté par la CCBHS.

En effet, au 1er janvier 2019 notre communauté de communes prendra la compétence périscolaire : halte-garderie et cantine ; compétence déjà mise en œuvre par l'ancienne communauté des Hauts de Seille. Depuis 2018, les compétences GEMAPI, sport, zones d'activités économiques sont prises ou étendues aux 55 communes des deux anciennes communautés. La compétence voirie et fauchage a été élargie dès 2017.

Est encore en réflexion la prise de compétence liée à l'eau et à l'assainissement, pour 2020 ou 2026 ; cette compétence est obligatoire au titre de la loi Nôtre.

---

Afin que l'idée de proximité garde toute sa pertinence dans ces transferts de pouvoir, il m'apparait que les maires et autres élus doivent s'engager avec volonté pour qu'il y ait le plus d'égalité possible sur notre nouveau territoire, fort des ses quelques 19 500 habitants.

Mais on peut s'engager aussi :

- Avec l'aide de nos associations : vous les découvrirez ou lirez leur programme dans le bulletin.

- Avec les investissements réalisés par la municipalité cette année 2018 pour les travaux. Vous les trouverez également au fil de ces pages. A noter que le conseil a choisi cette année encore de ne pas augmenter les impôts.

- Avec les différentes manifestations culturelles ou festives, municipales ou d'initiative privée qui ont animé Ruffey.

---

Depuis janvier, notre village compte officiellement 747 habitants et plus, avec l'arrivée récente de jeunes ménages venus s'y installer au fil des mois de 2018. Une croissance modérée, une vingtaine d'habitants depuis le recensement précédent mais qui rééquilibre les tranches d'âge. Bienvenue à ces nouveaux Ruffeysiens.

Officiellement toujours, pour la fin du printemps 2019, Ruffey aura une montée en débit pour l'accès à internet. Plus de câble de 3500 m pour aller chercher le signal à Bletterans mais un point d'accès proche de la mairie : pour un gain de 8 à 50 mégabits secondes selon le rayon. Merci au département et à la CCBHS. Un grand mieux pour communiquer même si ce n'est pas encore la fibre optique à portée de chaque maison.

Et puis, officieusement cette fois, février 2020 devrait voir le retour dans nos granges et dans nos caves de la « Percée du vin jaune ». Si ses ambassadeurs confirment ce choix, il faudra que nous nous mobilisions dès l'été 2019 dans nos différences, pour être dynamiques et créatifs ; c'est-à-dire pour que vivent l'accueil, la fête et la fraternité.

Sur cette note positive, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal, petit pont entre les élus et vous-mêmes et, au nom de tous les membres du conseil municipal riche de ses 13 membres, à chacune et à chacun, une très bonne année 2019 nourrie de vigilance et d'espérances.

Evelyne PETIT, Maire

## Séance du 12 février

### Taxe d'affouage parcelles 30-37 et 10 :

Fixe la taxe d'affouage sur les parcelles 30 et37 à 100 € (9 affouagistes) et sur la parcelle 10 à 83 € (9 affouagistes).

### Renouvellement conduite d'eau potable :

Le SIEA de Bletterans va poursuivre les travaux engagés rue du Général Lecourbe par le renouvellement de la conduite rue du Général Gauthier et Quai de Seille.

Le Conseil Départemental reportera ses crédits de réfection de la route à 2019 en englobant les tronçons ayant fait l'objet des travaux.

## Séance du 5 mars

### Approbation du compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

| | |
|---|---|
| ***Fonctionnement :*** | |
| dépenses : | 363 594 € |
| recettes : | 520 800 € |
| solde : | + 157 206 € |
| ***Investissement :*** | |
| dépenses : | 225 474 € |
| recettes : | 280 817 € |
| solde : | + 55 343 € |
| Soit : 157 206 € + 55 343 € = | 212 549 € |
| Report exercice 2017 : | 22 618 € |
| Total cumulé 31/12/2017 : | 235 167 € |

### Convention avec le Conseil Départemental :

Autorise Mme le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la réfection de la chaussée de la RD 38, du rond-point au vieux pont.

## Séance du 30 mars

### Taux des taxes 2018 :

Décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes (sachant que les bases seront augmentées de 1.2 %) :

| | |
|---|---|
| taxe d'habitation : | 8.85 % |
| taxe foncier bâti : | 17.46 % |
| taxe foncier non bâti : | 25.78 % |

### Budget 2018 :

Approuve (par 13 voix et 1 abstention) le budget présenté pour 2018 s'équilibrant

| | |
|---|---|
| ***pour le fonctionnement*** | |
| recettes et dépenses | 736 719 € |
| ***pour l'investissement*** | |
| recettes et dépenses | 451 422 € |

### Attribution marché de travaux rue Lecourbe :

Suite à l'appel d'offres pour les travaux de la rue Lecourbe, décide de retenir l'offre de l'Entreprise BONNEFOY pour la somme de 158 000 € HT (sur une estimation des travaux de 181 491 € HT).

## Séance du 16 mai

### Mission de maîtrise d'œuvre Cabinet ABCD :

Accepte le contrat de maîtrise d'œuvre du Cabinet ABCD pour la reprise du réseau pluvial et l'aménagement de trottoirs de la rue du Général Gauthier et sollicite un devis pour l'aménagement d'un trottoir sécurisé de l'église au cimetière ainsi que pour le chemin de la « Crevia ».

### Réhabilitation de la zone humide du bois des Marais :

Approuve le projet de réhabilitation de la zone des Marais consistant en la création d'une mare « pédagogique » de 400 m², le comblement de certains fossés et la mise en place de « bouchons » sur les drains,

Choisit l'Entreprise JOLY de La Chapelle St Sauveur (71) pour la réalisation des travaux (4 197 € HT),

Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau (40 %) et de la Région (40 %).

Précise que les travaux ne seront engagés qu'après accord des subventions.

### Illuminations :

Décide, par 7 voix pour et 4 contre, l'achat d'un « plafond lumineux » de 60 m à installer sous les platanes du Quai de Seille pour la somme de 2 430 € HT.

### 11 Novembre 1918 :

Se prononce favorablement pour participer à l'opération « arbre des valeurs » initiée par le Souvenir Français à l'occasion du Centenaire du 11 Novembre.

Donne son accord également pour l'opération « cloches à toute volée » ce même jour à 11 h pendant 11 minutes.

## Séance du 6 juillet

### Démission d'un conseiller :

M. Jean François BAEZA a démissionné du conseil.

### Effacement réseaux Quai de Seille :

L'avant-projet relatif à l'effacement des réseaux électrique et téléphonique fait apparaître un reste à charge de la commune de 48 500 € (pour un montant de travaux de 110 000 €).

Approuve le projet par 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Ces travaux seront réalisés avant la réfection de la route départementale.

### Convention APRR :

Afin de régulariser l'usage et l'entretien des ouvrages d'art réalisés pour rétablir les voies communales (ponts sur l'A 39 de la route de Juhans et de la route de St Didier), une convention stipule que l'ouvrage est à charge d'APRR et que seuls le revêtement et les trottoirs sont à charge de la commune.

### Tarifs cantine de la rentrée 2018 :

Décide d'appliquer une tarification spéciale pour les enfants de l'extérieur par 11 voix pour et 2 contre.

Décide de maintenir la double tarification qui prend en compte le quotient familial par 7 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Les tarifs seront de 4.20 ou 5.60 € pour les enfants de Ruffey et de 4.70 ou 6.10 € pour les extérieurs, tarif incluant le temps de garderie.

### Recensement de la population :

Les résultats du recensement de février 2018 font apparaître une population de 747 habitants (soit une légère hausse) et 368 habitations dont 326 habitations principales.

## Séance du 5 septembre

### Transfert de la compétence périscolaire à la Communaué de Communes :

Demande aux deux délégués de Ruffey de se prononcer favorablement au transfert de la compétence périscolaire à la C.C. Bresse Haute Seille par 6 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

### Avant-projet pluvial et trottoirs rue général Gauthier :

Le coût du projet serait d'environ 180 000 € HT, sachant qu'il n'y a pas de possibilité de puits perdus.

Décide par 5 voix contre, 4 pour et 3 abstentions de ne pas donner suite au projet.

**Protection berge rive droite de la Seille :**

La protection de berge en face de la boulangerie sera réalisée à l'automne en « génie végétal » (pieux en bois, branches, terre).

Les travaux, antérieurement prévus par le SIBS, sont financés par la Comcom dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) avec une subvention de 80% de l'agence de l'eau.

**Rentrée scolaire :**

75 élèves sont répartis en 3 classes suite à la fermeture de la 4ème classe.

## Séance du 5 octobre

**Taxe d'aménagement :**

Décide de porter de 2 à 2.5 % le taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 1/01/2019 (6 voix pour, 5 contre, 2 abstentions).

**Affouage 2018-2019 :**

L'affouage fera l'objet de 3 rôles :

modernes sur parcelles 18 et 35,

branchages hêtre sur parcelle 34,

branchages chêne sur parcelles 10 et 27.

**Assiette des coupes de bois 2019 :**

Approuve le programme des coupes suivants :

parcelle 7 : 2ème éclaircie sur plantation de hêtre,

parcelle 14 : coupe d'amélioration ;

parcelle 23 : 2ème éclaircie sur jeunes chênes,

parcelle 36 et 37 : coupe de douglas.

**Extension ou restructuration de l'école :**

2 scénarios sont proposés par l'architecte :

Le 1er propose l'agrandissement de la salle de classe au premier étage et la construction d'un bâtiment neuf cantine – salle de motricité en extérieur (estimation 490 000 € HT) ;

Le second restructure le bâtiment de la mairie en agrandissant la salle de la cantine au 1er étage et en créant une salle de classe au 2ème étage avec un élévateur desservant les étages (estimation : 354 000 € HT)La compétence périscolaire étant transférée à la Comcom au 1/01/2019 et ces projets concernant directement cette compétence, Mme le Maire rencontrera le vice-président concerné pour présenter les deux solutions.

## Séance du 26 novembre

**Location précaire de terrains :**

Autorise Mme le Maire à signer après tirage au sort l'acte de bail précaire de 2 ans avec M. Pascal Volatier pour la location du terrain de la commune à la « Corvée du moulin » et avec l'EARL du Rondeau pour le terrain de « la Vauchère ».

**Taxe d'affouage :**

Fixe la taxe d'affouage des parcelles 18 et 35 à 29 € (34 affouagistes).

**Délégué SIEA :**

Suite à la démission de M. J.F. BAEZA, désigne comme délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement M. Hervé PARIS.

**Participation aux frais de chauffage salle polyvalente :**

Fixe une participation de 300 € (50 €/mois) de frais de chauffage pour les activités sportives du Foyer Rural (du lundi au jeudi inclus).

**Subvention « Ruff'estival » :**

Attribue une subvention de 1 000 € au Foyer Rural pour l'organisation du RUFFEY'ESTIVAL du 16 mai 2019.

**Subvention ACCA :**

Accorde une subvention de 480 € à l'ACCA pour l'entretien des lignes de bois, avec mise en peinture sur 1.8 km.

**Trottoirs rue du Général Gauthier :**

L'étude sommaire du Cabinet ABCD sur la réalisation d'un trottoir rue du Général Gauthier (depuis la rue Neuve, côté impair jusqu'à la rue des Bourgeons) fait apparaître un coût de 57 000 € (terrassement, bordures, caniveaux, avaloirs, grilles, revêtements).

Une subvention de 7 500 € pourrait être obtenue.

Le Conseil décide de ne pas réaliser ce projet (6 voix contre, 5 voix pour, 1 abstention).

**Bois des Marais :**

Les deux subventions pour les travaux de réhabilitation de la zone humide « du Marais » avec création d'une mare sont accordées.

Le reste à charge de la commune sera de 429 €.

## Séance du 14 décembre

**Effacement réseaux Quai de la Seille :**

Approuve, par 9 voix pour et 2 abstentions, le programme des travaux qui s'élève à 110 620 €, avec une participation de la commune de 48 995 €.

**Compétence Sport par la Communauté de Communes :**

Adopte la nouvelle rédaction de la compétence « sport » de la CCBHS formulée ainsi : « développement des pratiques sportives en lien avec le projet de territoire et soutien aux manifestations nationales, régionales et départementales se déroulant sur le territoire ».

**Renouvellement certification PEFC :**

Décide de renouveler pour 5 ans l'adhésion à PEFC – programme de certification d'une gestion durable de la forêt-. Le coût est de 222 € pour les 310 ha de forêt communale et pour les 5 ans.

**Référent « ambroisie » :**

Suite à la démission de J.F. BAEZA, désigne Mme Florence PONSON comme référent « ambroisie ».

**Réparation du « Pont Neuf » sur la Seille :**

Le Conseil Départemental indique que des interventions lourdes sur ce pont seront réalisées de septembre à novembre 2019 : reprise du platelage, traitement des infiltrations, peinture et voirie. La circulation sera fermée à tous véhicules durant 1 mois au moins.

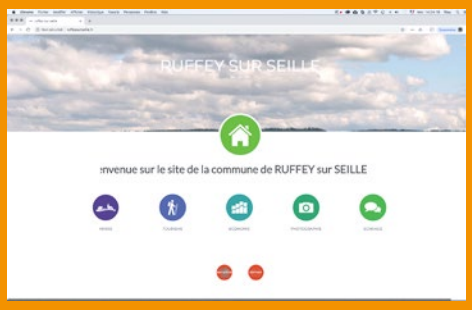


**Retrouvez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux et communautaires sur**

**http://ruffeysurseille.fr**

# L'année 1918

C'est un début difficile pour la France. Confronté aux victoires allemandes, Georges Clémenceau lutte contre le « défaitisme » et en juillet, le 15, commence la 2ème bataille de la Marne. Foch, soutenu par les soldats américains, dresse un bon plan offensif et combat Ludendorff. L'Allemagne s'écroule et les demandes d'armistice affluent : la Turquie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne.

**11 novembre 1918 :**
c'est l'armistice tant attendu.

Mais la France du Nord et du Nord-Est est dévastée, les populations civiles en grande difficulté, les soldats morts, mutilés ou traumatisés à vie.

A Ruffey, ce sont 48 noms qui seront inscrits sur le monument aux morts (plus un nom retranscrit par la suite). D'ailleurs plusieurs transcriptions de soldats disparus à porter sur le registre d'état-civil vont arriver jusqu'en 1920.

Et cependant sur les 6 séances du conseil municipal qui ponctuent cette année du 7/02 au 28/10 /1918, la réalité de la guerre n'apparaît qu'en filigrane.

Comment ?

• Par les cinq délibérations qui prêtent assistance aux familles nombreuses ; en juillet cette allocation mensuelle est portée à 5 francs par enfant pour la période quinquennale qui courra de 1919 à 1923 ; tandis que l'allocation journalière aux femmes en couches passera à 50 centimes.

• Par l'admission en non-valeur de différents baux : location de la salle de la Société de Musique, location des carrières aux « Feuillées », location aux « Ronchons », d'un impôt sur le chien d'un mobilisé…

• Par l'approbation du compte de gestion et du compte administratif « considérant, que les dépenses ont été équitablement réparties entre les indigents de la commune » le conseil les approuve.

• Par l'allocation de 200 francs à Mr Henry Aristide pour soins et logement à l'indigente et infirme Mme Bœuf.

• Par une aide au boulanger,
considérant :

- Que la commune de Ruffey a été privée de boulanger depuis la mobilisation jusqu'en 1918.

- Que les ouvriers agricoles et autres habitants non récoltants ont à supporter les privations,

- Que depuis quelques mois un boulanger mutilé de la guerre, s'est installé à Ruffey et rend d'appréciables services ; mais qu'il n'a pas tout le matériel nécessaire, faute de ressources ; vote une subvention de 100 francs, inscrite au budget additionnel 1918 pour faciliter l'achat du matériel de Mr Armand.

• Le bois est une source de recettes (291 affouagistes sont relevés pour 1918) mais la délibération n°641 dit :

« considérant que les ressources communales sont épuisées par suite d'un arrêt momentané dans la délivrance des coupes de réserve qui ne recommencera qu'en 1926, attendu que le budget additionnel 1918 ne peut s'établir sans emprunt ; tout étant réduit aux dépenses obligatoires, et qu'il en sera ainsi jusqu'en 1926, délibère : demande d'emprunter la somme de 2500 francs au taux de 5%, à rembourser par les premières coupes de réserve et inscrit la somme de 125 francs au budget primitif 1919 pour service de cette dette. »

Enfin, la délibération 648 dit : « sur la demande des contributions indirectes désigne les ateliers publics de distillation pour 1918… » Suivent 13 noms.

En résumé, les conseillers municipaux délibèrent cette année 1918 sur le budget : moins de 45000 francs en recettes et dépenses, sur les nombreuses aides à apporter, les coupes de bois, le pain et l'eau de vie !

# L'année 1968

Comme l'année 1918, 1968 est une année repère dans la chronologie du XXème siècle.

Ce n'est pas la fin d'un long conflit qui la caractérise. Mais par la rébellion des étudiants, les grèves des ouvriers, la menace d'une guerre civile, elle montre une quête pour davantage de libertés sociales et individuelles, pour davantage d'espérances. Le beau mois de mai est celui des « évènements » qui obligent à régler des questions politiques et économiques urgentes et à penser une nouvelle société.

A Ruffey sur Seille, le Conseil Municipal se réunit 10 fois dans l'année. Les faits liés à mai 68 n'y sont pas relatés.

Le 31 janvier est évoqué la construction d'un CEG à Bletterans et la création d'un syndicat intercommunal. Le Conseil municipal s'irrite également de l'état défectueux du clocher classé monument historique. Le préfet est informé que la commune sera dégagée de toute responsabilité relative aux accidents.

Le 25 février : Mr CHAUVIN est désigné comme architecte pour la remise en état du clocher et Mr Aimable BEUGNIES est désigné, lui, agent recenseur. Le CM dresse la liste des besoins nécessaires au fonctionnement de l'école dont :

- Un visoforme collectif : 150,30 Fr
- Un abonnement à bibliobus : 46 Fr
- Du matériel éducatif code de la route : 10,5 Fr

Le 28 avril, pour une somme de 145200 francs, est financé le renforcement du réseau électrique ; l'exécution en est déjà confiée au SIDEC. A ce conseil est formulé un vœu pour la sécurité sociale qui peut s'inscrire dans le temps de l'histoire. « En imposant la procédure des ordonnances pour légiférer en matière économique et sociale, sous prétexte d'urgence, le gouvernement a usé de son pouvoir pour fausser le jeu des institutions démocratiques. Les décisions qu'il a prises ainsi en matière de sécurité sociale frappent durement les intérêts matériels de tous les assurés sociaux, dont les cotisations ont augmenté, cependant que le taux de remboursement des dépenses de santé a été abaissé… »

Quant à Mme Maryse ROUX, elle assurera la garderie enfantine pour un salaire mensuel de 450 Fr. Les familles participeront aux frais en versant chaque mois une somme de 10 Fr par enfant.

Pas de conseil en Mai !

Le 16 juin, le conseil achète une faucheuse d'occasion, le 7 juillet, il offre un repas aux conseillers et au garde-champêtre (dépense de 750 Fr).

Le 4 août : comme l'effectif des enfants est supérieur au chiffre prévu, Mme Evelyne PARDON devient seconde gardienne aux mêmes conditions de salaire que Mme ROUX.

Le 6 septembre sont votés les comptes de gestion et administratif.

12 chaises sont également achetées pour la salle de réunion.

Le 16 septembre, par un procès-verbal d'installation Mme ROUX est nommée directrice de l'école en remplacement de Mr ROUX devenu militaire.

Mr Yves MACHARD est nommé instituteur adjoint.

Les 25/09, 20/10 sont évoquées la vente de vernes sur une parcelle qui sera replantée en peupliers (section AV 71) et la commémoration de l'armistice du 11/11. 50 ans sont passés. A cette occasion, les anciens combattants de 14/18 sont invités à un petit repas par la commune reconnaissante.

Le 24/11, il y a apposition de compteurs bleus dans les locaux communaux.

L'écharpe de maire, usée, est remplacée et des isoloirs achetés.

Le 8/12, les salaires de la femme de service et du garde-champêtre sont réajustés tandis que de vieux arbres : tilleul, orme, sapin sont vendus à l'amiable.

A ces délibérations sélectionnées, il convient de rajouter toutes celles bien-sûr relatives au budget et à la gestion de la forêt.

Et puis, il faut pour terminer ce rappel à 1968, évoquer le décès tragique de Mr Pierre BEYLOT ouvrier-serrurier chez Peugeot, tué le 11 juin 1968 par les forces de l'ordre devant son usine à Sochaux. Il était le mari de Mademoiselle Yolande BEUGNIES depuis 1966 et ils avaient une petite fille de 20 mois.

Les parents : Mr et Mme BEUGNIES Aimable, habitaient rue de la levée.

# Ruffey et les pompiers

***2 juin 1935 - Pompiers et musiciens***

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *2ème rang :* | | | | | | | |
| | *Philoxène CHAUSSET* | *Etienne MONNOT* | *Aldonce FRICHET* | *Marcel JEANDOT* | *Louis BERNARD « Ficelle »* | *Fernand GUILLEMIN* | *Félix GENTELET* |
| *1ème rang :* | | | | | | | |
| | *Eugène CORDIER* | *Abel GRILLET* | *Louis MONNOT* | *Lucien BUCLET* | *BUCLET* | *Armand PETITJEAN* | *Louis SIMANDRE* |
| *Assis :* | | | | | | | |
| | *FRICHET* | *Denis CHAUSSET* | *GOLLIARD* | *Pierre UNY* | *Henri MONNOT* | *Romain BONIN* | |

*Au sol :*
*Ernest et André BUCLET*

Archive : René Platret

Voici une photo des pompiers de Ruffey et de musiciens et de l'harmonie, prise le 2 juin 1935.

Voici également quelques dates repères pour suivre l'évolution de la compagnie :

- 1956 : démission de Mr Bassard et nomination de Mr Jouans Georges

- Le 6 juin 1965 G. Jouans, lieutenant des pompiers, démissionne pour cause de santé et le CM nomme en remplacement Ed. Jeandot.

- Dès le 5 septembre 1965, la vieille pompe est vendue.

- Et le 2 janvier 1966, la compagnie n'est plus en nombre suffisant pour assurer la protection contre l'incendie ; le Conseil Municipal décide la dissolution de la Cie et demande le rattachement à la Cie de Bletterans. Enfin le 25 janvier 1983, la deuxième pompe à incendie est vendue à la commune de l'Etoile pour une somme de 3000 francs.

Une partie de la salle des Associations actuelle constituait l'ancienne salle des pompes.

# Une année 2018 en compte administratif

## Dépenses de fonctionnement et ses différentes charges — Total : 545 230 €

| | 2018 | Rappel 2017 |
|---|---|---|
| Charges de personnel | 180 159 € | 134 605 € |
| Charges à caractère général | 157 903 € | 137 339 € |
| Autres charges | 45 759 € | 50 963 € |
| Remboursement emprunts (capital et intérêts) | 64 664 € | 64 664 € |
| Capacité d'investissement | 96 745 € | 120 662 € |

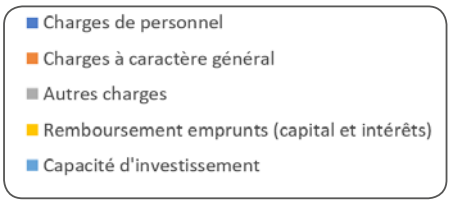


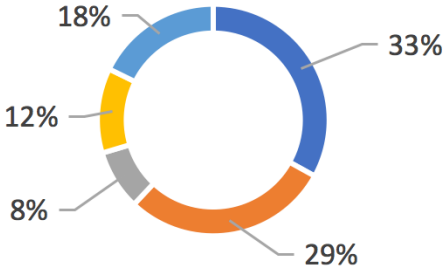


Augmentation des charges de personnel pour cause de congés maladie, ces dépenses sont compensées par des remboursements de l'assurance.

## Recettes de fonctionnement — Total : 545 230€

| | 2018 | Rappel 2017 |
|---|---|---|
| Impôts et taxes | 277 978 € | 267 481 € |
| Dotations | 98 332 € | 105 095 € |
| Affouage et vente de bois | 62 950 € | 55 975 € |
| Loyers | 41 026 € | 39 577 € |
| Autres recettes | 64 944 € | 40 105 € |

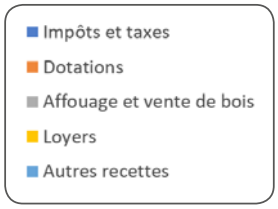


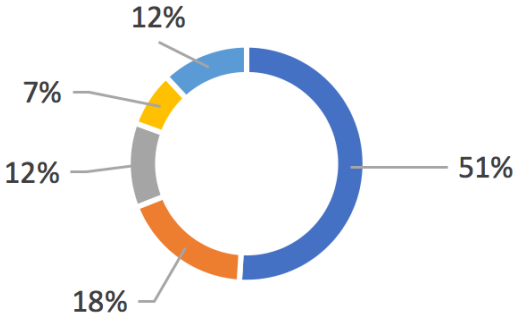


| Investissements année 2018 | Coût total des travaux TTC | Reste à charge commune | Part commune | |
|---|---|---|---|---|
| Entretien forêt | 7 002 | 5 835 | 83% | |
| Trottoirs rue Lecourbe | 191 084 | 152 239 | 80% | Subvention amende de police de 7 500 € |
| Zéropesticides : achat matériel | 15 433 | 5 439 | 35% | Subvention Agence de l'Eau 7 463 € |
| Crépi Alambic (Bard) | 7 848 | 5 253 | 67% | Subvention Conseil Départemental 1 308 € |
| Crépi mur Mairie-bibliothèque | 6 857 | 4 589 | 67% | Subvention Conseil Départemental 1 143 € |
| Chaudière Epicerie | 3 288 | 2 740 | 83% | |
| Mur Seille du champ de foire | 3 528 | 2 949 | 84% | |
| Guirlandes illuminations | 3 004 | 2 511 | 84% | |
| Etudes diverses | 9 722 | 9 722 | 100% | |
| Achats divers | 3 107 | 2 597 | 84% | |
| **TOTAUX** | **250 873** | **193 874** | **77%** | |

**Reste à charge commune : somme restante après subventions et récupération d'une partie de la TVA (16,404% du TTC)**

# Les travaux entrepris et réalisés en 2018

**- D'abord au titre de la compétence voirie de la CCBHS :**

• Détour goudronné pour le Pontot.

• Rénovation heureusement terminée du pont du gravier, consolidé et ferré ! Il a gardé sa structure ancienne : il suffit maintenant de « passer le pont ! »

**- Ensuite au titre du SIEA :** rue Lecourbe, après l'enfouissement des lignes électriques, le syndicat a changé toutes les canalisations d'eau potable. Merci à ces 2 entités.

**- Puis, au titre de la commune**, toujours rue Lecourbe : reprise partielle du réseau pluvial, aménagement paysager du lavoir et création sur les 2 côtés, de trottoirs en accessibilité plurielle.

Et d'autres travaux d'envergure plus modeste : reprise du mur de l'école qui longe la bibliothèque, reprise du mur de la Seille en aval du vieux pont, nouvelle jeunesse pour le bâtiment de l'alambic à Bard, installation d'une borne incendie rue Neuve. Les 3 premiers travaux ont bénéficié d'une subvention départementale. Création enfin, conjointement avec Larnaud d'un petit sentier emprunté par les enfants du gravier pour se rendre au bus.

Réfection du pont du gravier.

Enrobé au Pontot.

Travaux rue Lecourbe.

Chemin piéton hameau du gravier.

# Travaux projetés approuvés ou programmés pour 2019.

• Enfouissement des lignes électriques quai de la Seille : la totalité du « Vieux Ruffey » aura vu les lignes EDF, éclairage public et téléphonie enfouies, avant que ne débute la réfection par le département de la chaussée RD 38 : depuis l'église jusqu'au giratoire.

• Réfection également du pont dit « Neuf » par le département : ragréage, étanchéité, peinture etc…

• En projet mais non approuvés encore, le changement des 3 réverbères de l'église, celui de l'éclairage obsolète au giratoire, la mise en accessibilité possible de la mairie et de la cantine, la création d'un trottoir sécurisé pour aller de l'église au cimetière.

• Et d'autres projets qui peuvent émerger…

# Repères calendaires **2018**

**12 Janvier**

Vœux du maire

**9 Mars**

Carnaval à l'école

**14 Avril**

Courses du guidon bletteranois

**21 Avril**

Nettoyage de printemps des forêts avec l'association des chasseurs.

**5 Mai**

Historia Comtois : moments d'histoire franc-comtois, partagés avec les flûtes et les clarinettes.

**1 Juin**

Accueil des nouveaux habitants.

**30 Juin**

Champ' Accordéon et courts métrages projetés par l'association Nesta

**10 Juin**

Repas cochon grillé : au soleil et en nombre !

**Début Juillet**

Troupe de 3 acrobates en résidence venus depuis Montréal enchanter nos yeux.

**16 Septembre**

Pour les journées du patrimoine, au prieuré St Christophe : portes ouvertes sur une artiste de la nature.

**12 Octobre**

Troupe en résidence : les enfants des 3 classes sont initiés à l'art de la danse.

**6 Octobre**

Théâtre de l'absurde avec la troupe de Poligny.

**11 Novembre**

L'armistice a 100 ans : les enfants découvrent ce temps d'histoire.

**25 Novembre**

Repas offert aux Anciens.

© photo Bernard Girard

**Mi- décembre**

Illuminations en led et accueil du père Noël à l'école.

**7 Décembre**

Téléthon porté par le foyer rural

# A l'école, rentrée 2018

Retour à la semaine de 4 jours avec des horaires d'accueil à l'école, réguliers. Cependant de 16h30 à 17h30 deux TAP ont été maintenus :

- L'heure inter-générationnelle
- L'heure du vélo (de septembre à novembre et de février à juin)

Pour la rentrée 2019, c'est « le plan mercredi » qui sera mis en place par la CCBHS. Au 1/01/2019, notre communauté de communes prend en effet la compétence péri-scolaire : halte-garderie et cantine.

## Classe de PS/MS

# Entrez dans la danse

En ce début d'année scolaire, tous les élèves de l'école ont pu profiter de 6 séances de danse avec Mme Marlène Guigon, professeur à Bletterans.

Les élèves de CE2-CM ont travaillé sur le thème de la fraternité et les CP-CE1 sur celui des danses du monde.

Pour les enfants de maternelle, la danse a été l'occasion de travailler sur les émotions. En effet, les petits danseurs ont appris comment utiliser tout leur corps pour exprimer tour à tour, la joie, la colère, la tristesse et la peur. Parallèlement, en classe, ils apprennent jour après jour à verbaliser ce qu'ils ressentent afin de mieux gérer ces émotions notamment dans les situations de conflit.

Pour clore cette séquence, les enfants de toutes les classes ont pu découvrir les danses de salon (valse, marche, tango ...) et certaines danses étrangères comme la cucaracha ou le casa shock lors d'un spectacle interactif proposé par la Compagnie Shagaï et financé par les P'tits Ruffeysiens, l'association de parents.

## Classe de GS et CP

# La pédagogie coopérative

En fin de semaine, nous prenons un moment pour nous retrouver ensemble, en rond, afin de travailler ce que l'on appelle dans les programmes de l'école primaire le « Vivre ensemble ».

A cette occasion, nous lisons les remerciements et les critiques que les élèves se sont écrits sur un classeur durant la semaine. Les élèves sont très contents d'entendre des remerciements à leur égard. Concernant les critiques, le but est de comprendre le problème afin de trouver une réparation à ce qui s'est passé. Cela permet aux élèves de se familiariser avec les relations sociales, la différence, la tolérance,.... Cela a également pour but d'améliorer le climat de classe et de rendre les élèves plus disponibles par rapport aux apprentissages.

## Classe de CE2/CM1/CM2

# Devoir de mémoire

Cette année, nous avons fêté le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. En classe, nous avons lu et étudié des lettres de poilus. Nous avons appris que leurs conditions de vie dans les tranchées étaient horribles et misérables, ils étaient très courageux mais beaucoup d'entre eux ont été tués ou gravement blessés.

Le 11 novembre 2018, nous avons planté un chêne, chanté un chant pour la paix puis nous avons lu leurs lettres pour leur rendre hommage et ne pas les oublier !

Nous avons compris qu'il est important de maintenir la paix pour éviter qu'une nouvelle guerre se déclare.

Les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2

# Les P'tits Ruffeysiens ont 10 ans

**Le 27 janvier 2019 prochain, nous allons fêter les 10 ans de l'Association « les p'tits Ruffeysiens »**

**10 ans** que notre Association a été créée dans le but d'organiser des manifestations et ventes diverses pour subventionner les différents projets d'école que l'équipe enseignante a élaborés : spectacles, matériels, sorties scolaires, …

**10 ans** qu'elle a vu passé des membres du Bureau et des bénévoles dévoués, très motivés qui ont mis du cœur à l'ouvrage pour que nos chers bambins puissent profiter de ces projets.

**10 ans** qu'elle existe grâce aux parents qui participent aux évènements organisés par les membres du Bureau qui ne manquent pas d'idées, pour que tout le monde se retrouve dans la bonne humeur et la convivialité.

Cette nouvelle équipe se compose de :

Karine MOREY, présidente

Claudie PROTANO, vice-présidente

Magalie MOREAU, trésorière

Amandine PUGET ROUSSOT, secrétaire

Avec le Conseil d'Administration, elle vous propose cette année scolaire en :

**Octobre :** pot de bienvenue, vente de saucisses de Morteau

**Novembre :** vente de boissons et gâteaux pour le gala de danse

**Décembre :** vente de boissons, gâteaux pour le marché de Noël avec la venue du Père Noël

**Février :** soirée karaoké (les années 80)

**Mars :** loto

**Avril :** tombola de Pâques

**Juin :** repas de fin d'année sur le thème champêtre.

Merci à tous les bénévoles et à tous les participants.

Venez nombreux les rejoindre.

# A la bilbiothèque

**Quelles nouveautés à la bibliothèque cette année ?**

- **51 livres supplémentaires** achetés dès leur parution
- **le 17 septembre** : des portes ouvertes. Les visiteurs découvrent la richesse des offres de lecture et en cadeau de délicieux petits fours concoctés par les bibliothécaires : dames créatives et généreuses.
- **10 nouvelles inscriptions**
- **12 nouveaux petits** de la section maternelle, accueillis les lundis de 16 à 16 heures 30 pour la séance du conte ou de la nouvelle.
- **et, comme chaque année** les enfants des trois classes de Ruffey viennent d'un pas de géant, le mardi après-midi, choisir des livres ou des B.D
- **et comme chaque année,** la cotisation annuelle est des plus modestes : 5 euros pour les adultes, gratuite pour les petits.

Merci Angèle, Dédé, Mireille, Yveline

Merci au foyer rural.

# La Forêt

PEFC

**Ventes de bois : plusieurs lots de bois d'œuvre ont été vendus après façonnage et débardage :**

| Situation | Essences | Volume | Prix de vente | Prix / m3 | Acheteur |
|---|---|---|---|---|---|
| Le Troussant Parcelle 10 | 50 Chênes | 114 m3 | 23 958 € | 210 € | Scierie GENET<br>70 LUXEUIL |
| Le Troussant Parcelle 10 | 28 Hêtres<br>14 Chên. R.<br>23 Div. Feuillus | 89 m3 | 5 800 € | 65 € | BOIS 39<br>39 CHAMPAGNOLE |
| Les Rouchons Parcelle 30 | 49 Chênes<br>1 Merisier | 109m3 | 18 399 € | 169 € | LBSA<br>01 VIRIAT |
| **TOTAL** | | **312 m3** | **48 157 €** | | |
| **Bois vendus sur pied** | | | | | |
| Le bois - Parc 40-42 | 809 Epicéas et divers Résineux | 410 m3 | 12 060 € | 29 € | SCHILLIGER BOIS<br>68 VOLGELHEIM |

En dehors des coupes sur les parcelles ayant fait l'objet d'affouage les années précédentes (parcelles 10 et 30) une coupe a été marquée sur les parcelles de résineux « aux Epaisses ».

Il s'agit pour l'essentiel d'éclaircie dans les plantations d'épicéa qui, par ailleurs ont souffert des sécheresses de 2017 et 2018.

La coupe a été vendue « sur pied » avec un prix ferme pour l'ensemble.

Début 2019, ce seront les chênes de la parcelle 27 au Couvent et les hêtres de la parcelle 34 aux Rouchons qui seront vendus.

**Affouage :**

Autant d'affouagistes (34) que l'année dernière pour la coupe de modernes sur les parcelles 18 et 35 mais pour un volume de bois à couper très inférieur. Il faudra prendre des branchages pour se chauffer l'année prochaine !

**Travaux forestiers :**

La plantation en chêne rouge (et châtaignier) de la parcelle 3 a été « regarnie » au printemps suite à la sécheresse de 2017 mais celle de 2018 a encore compromis la reprise des plants.

Il faudra faire le point au printemps 2019.

En attendant cette parcelle a dû faire l'objet d'entretiens pour limiter la croissance de la végétation adventice.

Le montant total des travaux d'entretien a représenté 6 510 € HT, sachant que l'ACCA a pris en charge l'entretien des limites de certaines parcelles avec mise en peinture sur 1 800 m.

Le présent plan d'aménagement de la forêt de RUFFEY qui couvrait la période 2000 – 2019 arrive à échéance.

Ce plan d'aménagement fait le point sur l'état de la forêt et détermine la gestion à venir (programme des coupes – régénération de la forêt) pour 20 ans.

Ce travail devra être réalisé dans le courant de 2019 pour la période 2020 – 2039. C'est obligatoirement l'Office National des Forêts qui établit ce plan, en collaboration avec la Commune qui doit définir les objectifs à assigner à la forêt et s'engager à financer les travaux nécessaires.

# L'ACCA

Cette année, il n'y a pas eu de chasse au lièvre suite à la diminution de la population constatée la saison dernière.

Les chevreuils restent nombreux sur notre territoire. Nous avons prélevé huit sangliers à ce jour et régulé la population de renards par des tirs à l'approche : 16 tués pour cette année.

Notre association compte 54 chasseurs. Il y a toujours une bonne ambiance entre les jeunes et leurs ainés.

Nous restons vigilants pour maintenir nos forêts propres avec l'aide de la municipalité à la suite de nombreux dépôts sauvages. Nous sommes également sensibles au partage de «dame nature» avec nos amis promeneurs.

Dates à retenir : fondue savoyarde le 16 février et repas sanglier le 30 juin.

*Magnifique mâle de 116 kg stoppé à Bard par un jeune chasseur*

# Foyer rural : en route

## Les manifestations 2018

Le Foyer rural a su pérenniser ses manifestations, cette année encore avec un succès louable, en attirant, une fois n'est pas coutume, un nombre considérable de visiteurs, malgré quelques vicissitudes.

• En janvier, faisant suite à notre traditionnelle galette des anciens, le loto a réuni 300 joueurs à la salle des fêtes de Bletterans.

• En février, après une après-midi carnavalesque, 120 spectateurs ont ri aux facéties des comédiens de la troupe « Initiatives Desnoises ». Gageons que la prouesse de cette compagnie sera à nouveau au rendez-vous en 2019.

• En mai, des groupes remarquables et accessibles tels que Pipoh et Nadamàs ont régalé 250 spectateurs lors de la saison 3 du Ruff'estival.

• Le 24 juin, nous avons conduit 50 personnes au parc de Nigloland (Aube) où nous avons passé une journée inoubliable.

• Le dimanche 12 août, lors de la kermesse, le feu d'artifice, déplacé au bout de la rue du Moulin, a été tiré devant plus de 2000 personnes. Il est regrettable que l'on ait perdu un cadre exceptionnel (église + Seille) qui faisait son charme et sa renommée. En tout cas, nous veillerons à améliorer la qualité du feu 2019, l'accueil du public, en maintenant notamment le lieu du tir. Nous tenons à remercier l'équipe d'artificiers qui a œuvré pour la réussite de ce spectacle pyrotechnique.

• Le vide-grenier de septembre a battu tous les records ce, grâce à une météo favorable.

• N'oublions pas la soirée moules-frites du Téléthon le vendredi 7 décembre dont les bénéfices et les dons seront reversés au profit de l'AFM.

• Enfin, le 16 décembre a été dédié à un après-midi jeux de société animé par 4 étudiants en BTS du lycée de Mancy (goûter offert).

# vers 2019...

## et pour 2019...

Le Foyer rural vous propose également toute l'année ses diverses activités0

- Bibliothèque : lundi de 16h30 à 18h et mardi de 13h30 à 15h30. Gratuit pour les enfants, 5 euros par an pour les adultes.

- Section jeux le mardi de 14h à 18h, 5 euros par an

- Avec Florence Cabaud (120 euros par an pour une activité, 200 euros pour 2 activités, 260 euros pour 3 activités) :

• Piloxing le lundi de 18h15 à 19h15
• Zumba le lundi de 19h30 à 21h
• Step et fitness le mardi de 19h30 à 20h30
• Gymnastique le mercredi de 19h30 à 21h
• Strong by zumba le jeudi de 19h30 à 20h30

## Dates à retenir :

• 6 janvier 2019 : galette des rois avec nos aînés
• 26 janvier 2019 : Loto à Bletterans
• 9 février 2019 : carnaval des enfants suivi du théâtre avec la troupe de Desnes
• 18 mai 2019 Ruff'estival
• 10 ou 11 août 2019 Kermesse et feux d'artifice
• 6 septembre 2019 : Assemblée générale
• 5 octobre 2019 Remerciement aux bénévoles

## Remerciements

Un grand merci à la commune de Ruffey-sur-seille pour l'aide logistique et financière ainsi qu'aux bénévoles sans qui nous ne serions pas en mesure d'apporter aux habitants tous ces divertissements.

## L'équipe du Foyer rural :

Président : Alain Laplagne
Vice-Président : Yohan Bichon
Trésorière : Isabelle Fachinetti
Trésorier adjoint : Romain Bonnet
Secrétaire : Claudine Cabut
Secrétaire adjoint : Corentin VALLET
Responsable matériel : Jean-Baptiste Blanchot
Conseiller : Billy Fautrelle

**Pour nous contacter :**
**07.71.59.05.55**
**ou foyerderuffey@gmail.com**
**ou Facebook**

# La Grange

**Nous vous rappelons le principe : vous venez librement assister à un spectacle (en réservant, c'est plus sûr pour avoir de la place !), vous mettez ce que vous voulez dans le chapeau (en espèces sonnantes et trébuchantes ou en billets plus ou moins gros !) et vous prolongez la soirée autour d'un buffet gratuit spécialement préparé à votre intention (où tout ce que vous dégusterez sera local ou fait maison ! )**

Association La Grange à Ruffey :
248 rue d'Oisenans 39 140 Ruffey-sur-Seille
tel : 03 84 85 02 22 ou 06 82 79 08 91

**samedi 11 mai à 20h30**

## Rébedjo en concert

Des musiques festives made in Bresse, teintées d'irlandais, de slave et d'italien, où se côtoient des personnages comme Frida ou la grande Jaja, voilà ce que propose RéBéDJO qui affectionne le jeu acoustique dans les petits lieux.

**vendredi 30 août à 20h30**

## 2 mètres carré

«Un spectacle poético-musico-théâtral où à travers des compositions originales, vous découvrirez ce qu'il peut se passer quand on se trouve réuni, bon gré mal gré, dans un carré bien étroit…»

**vendredi 26 avril à 20h30**

## «Les gorilles» : 1000 ans de chansons françaises

Un voyage à travers la chanson populaire française du Moyen-âge jusqu'à nos jours, avec Jean-Michel Trimaille (chant, guitare, percussions, viole de gambe) et Jean-Jacques Dorier (chant, guitare, dulcimer, mandolocelle)

**samedi 29 juin à 20h30**

## Carte blanche à Nicolas Dreux

En 1ère partie, Nicolas Dreux, clarinettiste, sera accompagné de Hélène Philippe au bayan pour former le duo Oudatchi et nous offrir un récital de musiques klezmer et latino-américaine. Lors de la deuxième partie, Nicolas rejoindra le groupe Zahouani pour finir la soirée dans un style arabo-andalou festif.

**samedi 5 octobre à 20h30**

## Trio Andantina

Trio Andantina est né en 2016 sous les doigts et les voix de 3 amies jurassiennes qui partagent l'amour et le plaisir de ce répertoire de musique ancienne italienne. En se l'appropriant en toute simplicité et naturel, mêlant chants à capella, flûtes traversières, violoncelle parfois accompagnés de mandoline, guitare ou percussions, elles parcourent les époques renaissance et baroque sans oublier de faire un lien avec la musique traditionnelle actuelle.

# Chants d'Etoile

Frasiak et JP Fara

Natascha Bezriche

Govrache

## Bilan 2018 très positif :

Chants d'Etoile commence à se faire connaitre. Le public adhère de plus en plus à la programmation. Ils sont venus nombreux applaudir Eric Frasiak, Natasha Bezriche qui a chanté en soutien à notre association. En novembre Govrache a été ravi de passer par Ruffey d'autant qu'il ne fera plus de petites salles. Notre souhait est toujours de faire découvrir et partager la belle chanson Francophone, celle ignorée des médias. Celui d'apprécier de bons artistes qui font passer des valeurs d'humanité qui nous sont chères.

## Et en 2019 :

Marc Havet

Remo Gary

# Aire de grand passage (suite)

Après le jugement, favorable à la commune, rendu fin août 2017 par le tribunal administratif de Besançon, la Communauté d'Agglomération ECLA, représenté par son président P. Elvézi, et le préfet, représenté par le ministère des collectivités territoriales, ont décidé de faire appel du jugement rendu auprès de la cour d'appel de Nancy.

Récemment, le président de cette cour a proposé une médiation ; acceptée par Ruffey et ECLA mais rejetée par le ministère. Nous sommes donc dans l'attente d'un nouveau jugement en appel.

Et pendant ce temps, au cœur de l'été, deux groupes de « gens du voyage » sont arrivés sur le parc de la colonie de la RATP, privant ainsi 105 enfants de Paris de leurs aires de jeux et de l'usage des tentes Marabout. Ils se sont installés sur ce terrain privé car guidés selon le témoignage des uns et des autres par Lons le Saunier : les services de la préfecture et, ou, de la mairie, pour « voir la p'tite maire qui ne voulait pas d'eux ! »

Finalement, le premier groupe guidé par 3 pasteurs évangélistes a été relativement respectueux des règles écrites dans une convention signée à la mairie.

Le second groupe, plus problématique, est reparti après de nombreux échanges et avec le soutien actif de la gendarmerie.

98 autres petits colons étaient arrivés entre-temps de Paris, à la colonie.

Une forme de punition pour les enfants, leurs parents et la municipalité qui demande simplement que la loi soit respectée et le pouvoir de police exercé par le président d'ECLA sur son territoire .

# Statistiques des radars pédagogiques

**La commune dispose de trois radars pédagogiques permettant de sensibiliser les automobilistes au respect des limitations de vitesse dans notre village. Les deux appareils les plus récents (ceux placés à Bard et rue du Général Gauthier) enregistrent les données de circulation nous permettant de disposer de statistiques sur le trafic routier.**

A **BARD**, les statistiques portent du 19 mars au 2 novembre (soit 233 jours). On relève pour les 2 sens de circulations confondus :

| | |
|---|---|
| Nombre de véhicules jour | 290 |
| Vitesse moyenne | 38 km/h |
| Pourcentage des vitesses supérieures à 50 km/h | 16% |
| Pourcentage des vitesses supérieures à 60 km/h | 3% |
| Tranche horaire du plus fort trafic | 16h-19h |

Sur la **RD38**, rue du général Gauthier, les statistiques portent du 29 novembre au 11 janvier (soit 43 jours). On relève pour les 2 sens de circulations confondus :

| | |
|---|---|
| Nombre de véhicules jour | 1807 |
| Vitesse moyenne | 44 km/h |
| Pourcentage des vitesses supérieures à 50 km/h | 16% |
| Pourcentage des vitesses supérieures à 55 km/h | 5.2% |
| Pourcentage des vitesses supérieures à 60 km/h | 1,5% |
| Tranche horaire du plus fort trafic | 16h-19h puis 8h-9h |

Peu de véhicules sont en lourd excès de vitesse. Mais il suffit d'un seul véhicule pour faire un drame… Merci à la grande majorité des conducteurs qui respectent les limitations. Ils doivent cependant garder prudence, car même à vitesse réglementaire une traversée d'agglomération reste dangereuse.

# Regards au fil de l'eau

## LA BERGE QUAI DE SEILLE

Au cœur du village, l'entreprise Chassagne a procédé à la mise en place d'une protection de berge en végétal sur 28 mètres de longueur. Le coordinateur est l'EPTB Saône/Doubs, le financeur : l'agence de l'eau pour 80 % et la Communauté de communes pour les 20% restants au titre de la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) depuis le 1/01/2018. Ce travail pensé en concertation (par la technique dite du peigne) permet de réduire l'érosion de la berge quai de seille ; érosion située en aval du seuil piscicole réalisé à la fin des années 1980. A une certaine hauteur, face à la boulangerie, la berge était réduite au pied du mur à une portion congrue : entre 30 et 50cm ! Il permet aussi de resserrer le lit du cours d'eau pour lui donner davantage de courant et mieux réguler les différents apports de matières : sables, argiles, galets plus ou moins différenciés.

Il faut remercier tous les partenaires et, l'entreprise qui a bien travaillé dans des conditions météorologiques peu favorables.

## ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE : VÉGÉTATION DES RIVES

Le travail a ici été réalisé par l'entreprise Agate paysages, courant novembre. Sur Ruffey, mais aussi dans d'autres villages, ce sont plusieurs kilomètres de berges : sur la Seille, le canal de la Molette, le Sedan et la Madeleine qui ont été nettoyés des arbres prêts à tomber avec aussi un élagage sélectif des branches basses et l'étêtage des saules. Les riverains propriétaires doivent entretenir leurs berges mais ce travail général permettra de limiter les embâcles lors de futures crues.

C'est encore au titre de la compétence GEMAPI qu'il a été effectué.

## LE BOIS DU MARAIS SITUÉ AU PIED DE BARD.

D'une superficie de 8 ha environ il a subi dans les années 70 un important drainage.

Il est constitué essentiellement d'aulnes, de frênes et d'une ancienne plantation de chênes rouges d'Amérique.

L'objectif du partenariat noué entre la fédération départementale des chasseurs et la commune de Ruffey est surtout d'améliorer le fonctionnement de cette zone humide.

Pour cela, en 2019, des drains seront bouchés et une mare creusée d'une surface proche de 400m2. Les élèves du LEGTA de Montmorot depuis février 2017 sont engagés dans le projet.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 4197 €HT.

L'Agence de l'Eau a accordé une subvention de 50% soit 2098 € et la région (au titre des zones humides) une subvention de 1670€.

Un grand merci à tous nos partenaires.

## SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Secrétaire : Alain BONNIN
Tél. : 03 84 85 03 35
Fax : 03 84 85 05 17
Site internet : ruffeysurseille.fr
E-mail : mairie.ruffey@wanadoo.fr
Ouverture au public :
Mardi et vendredi : de 17 à 19 h
Mercredi et jeudi : de 10 à 12 h

## A 16 ANS, PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER

Il est important de venir vous faire recenser dès vos 16 ans : c'est même une obligation pour une inscription automatique sur les listes électorales, et la gestion de la journée citoyenne. Il faut se présenter à la mairie du domicile muni du livret de famille. La Mairie remet alors une attestation de recensement au jeune qui devra la conserver précieusement. En effet il ne pourra être délivré de duplicata de cette attestation. Cette attestation sera réclamée lorsque le jeune voudra s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée.

## CARTES D'IDENTITE A BLETTERANS

Se munir :

- du formulaire de demande disponible en mairie de Bletterans ou sur internet,
- de 2 photos d'identité agréées et récentes,
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance ou carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans,
- 1 pièce justificative de domicile de moins de 3 moins (facture EdF ou autre)
- Ancienne carte d'identité (en cas de renouvellement),

Se présenter à la Mairie de Bletterans pour prise d'empreinte.

Autorisation parentale obligatoire pour personne mineure.

Validité : 15 ans pour les cartes établies depuis le 1er janvier 2014.

Délai d'obtention : 2 à 3 semaines.

Coût : gratuit (sauf 25 € en cas de perte de l'ancienne carte sécurisée).

## PASSEPORT A BLETTERANS

Uniquement sur rendez-vous à la Mairie de Bletterans ou de Lons le Saunier.

Se munir de :

- la copie intégrale de l'acte de naissance ou carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ou ancien passeport,
- 2 photos d'identité,
- Timbre fiscal
- Preuve de nationalité française,
- Justificatif de domicile

Vous les trouverez
sur le site internet de la commune
**http://ruffeysurseille.fr**

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Bacs gris : tous les vendredis à partir de 5 h

Bacs bleus les vendredis des semaines impaires à partir de 5 h.

Déchetterie de Bletterans : ouverte tous les après-midi du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30

Le bac à verre et le collecteur d'habits (et petite maroquinerie) se trouvent sur le parking du cimetière.

## INFORMATION VOIRIE

Le pont sur le Sedan, à l'entrée de Bard est désormais limité à 3,5 tonnes car fragilisé dans sa structure. C'est un diagnostic récent de l'ingénieur en charge du suivi des ponts d'intérêt communautaire.

## LA POSTE

A compter du 19 février 2019, la tournée du facteur pourra durer jusqu'à 16h30.

# Civilité

## RAPPEL : Bruits de voisinage

Article 6 du décret préfectoral du 13 mars 2012 : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- les jours de semaine : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

## POUBELLES

Pour des raisons de sécurité mais aussi d'esthétique, il est demandé aux habitants de ranger leurs poubelles, de les nettoyer et, en aucun cas de les laisser sur le domaine public.

A rappeler que ces conteneurs sont sous la responsabilité des habitants et que leur destruction, pour quelque cause que ce soit, entraîne leur remplacement, par le Sictom, aux frais du propriétaire (ou du locataire). Le prix des conteneurs est de 26.72 € pour les bacs de 120 l et de 28.14 € pour les bacs de 240 l.

## BANDES ENHERBEES

Les agriculteurs sont tenus de laisser une bande enherbée de 5 m le long des cours d'eau (selon un classement établi par la DDT, qu'il s'agisse de cours d'eau permanents ou temporaires). Ceci pour permettre aux « intrants » des zones cultivées d'être filtrés et de se retrouver à moindre dose dans la nappe qui nous alimente en eau potable.

Ces bandes enherbées restent toutefois des terrains agricoles et non pas des friches ; il y a d'ailleurs une obligation d'entretien.

Il faut donc les respecter comme les autres terrains et, en particulier, ne pas y circuler en véhicule motorisé. Une telle pratique est répréhensible au titre de l'environnement.

## DECHETS CANINS

Ils sont interdits dans les espaces verts et tout espace public.

Munissez-vous d'un sac plastique pour les ramasser.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA

RAA 39-2019-06-18-001
Arrêté n° 2019-06-12-001
réglementant l'emploi du feu dans le département du Jura

## EMPLOI DU FEU

**Nouvel arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu dans le département du Jura**

**Un particulier n'a plus le droit de brûler ses déchets verts qui sont considérés comme des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit**

**Concernant les agriculteurs : les déchets verts sont considérés différemment. Ils sont soumis à des règles d'éco-conditionnalité dans le cadre de la PAC, et peuvent avoir des mesures agro-environnementales restrictives concernant le brûlage des résidus agricoles. Ce sont les services contrôleurs qui peuvent constater l'irrégularité et entamer une procédure administrative infligeant des pénalités financières à l'auteur.**

# Naissances

**Dwayne Gérald Luc RIVA**
Né le 06 août 2018 à Lons le Saunier

**Tom MASSET**
Né le 29 août 2018 à Lons le Saunier

**Cassandre MICHAUD**
Née le 19 septembre 2018 à Lons le Saunier

**Kyle LADROSSE**
Né le 6 décembre 2018 à Lons le Saunier

# Mariages

**Charline AUGER**
**et Frédéric Daniel DAMIEN**
Célébré le 16 juin 2018

**Charlène Marie LAGUT**
**et Jean-Marc Edmond Raymond JEANDOT**
Célébré le 4 août 2018

# Décès

**Colette LETOURNEUR (82 ans)**
**Veuve JOUANS**
Le 11 janvier 2018 à Lons le Saunier

**Gabrielle GAUTHERON (94 ans)**
**Veuve JOUANS**
Le 12 mai 2018 à Ruffey Sur Seille

**Michel CLERC (71 ans)**
Le 21 mai 2018 à Lons le Saunier

**Jean-Marc GODARD (67 ans)**
Le 22 juillet 2018 à Dijon (Côte d'Or)

**Daniel Jean Noël MARTIN (73 ans)**
Le 22 octobre 2018 à Dijon (Côte d'Or)

**Auguste Paul Jean FILLIATRE (97 ans)**
Le 7 novembre 2018 à Lons le Saunier

**Denis TARYNÉ (76 ans)**
Le 2 décembre 2018 à Lons le Saunier

**Henri COUTOT (90 ans)**
Le 02 décembre 2018 à Lons le Saunier

## Les Ruffeysiens décédés en cours d'année, non domiciliés dans la Commune :

**Gilles Louis BRUCHON (75 ans)**
Le 03 avril 2018 à Lons le Saunier

**Bernard Jacques GEBOUEN (70 ans)**
Le 03 avril 2018 à Vonnas (Ain)

**Yvonne CABAUD (100 ans)**
**Veuve BOUVARD**
Le 27 mai 2018 à Bletterans

## PERMIS DE CONSTRUIRE Accordés en 2018

**Pascal REBILLARD** : construction d'un abri toiture deux pans structure en bois (09/02/18)

**Guillaume BERTRAND et Gwendoline BETTEWILLER** : rénovation toiture, mise en place de fenêtres de toit, modification des ouvertures, remplacement des menuiseries (20/02/18)

**Frédéric DAMIEN et Charline AUGER** : construction d'une maison d'habitation avec garage (20/03/18)

**Martine BOSNE** : construction d'une maison individuelle (21/03/18)

**Cyril PIRAT et Séverine LEQUESNE** : construction d'une maison d'habitation (22/03/18)

**Cyril PIRAT et Séverine LEQUESNE** : construction d'un garage (24/04/18)

**Christophe PETIOT** : construction d'une maison d'habitation et d'un garage (20/06/18)

**GAEC BONNIN** : construction d'un abri de stockage de matériel agricole (03/08/18)

## DECLARATIONS PREALABLES Accordés en 2018

**Christelle GREUSARD** : construction d'un appentis en structure bois (09/02/2018)

**Colette ROME** : Isolation extérieure de la façade Nord (13/02/2018)

**Hervé PARIS** : réfection de la toiture (13/02/2018)

**Marcel COUTOT** : réfection de la toiture (05/03/2018)

**Nathalie BUATOIS** : construction d'un abri voiture ouvert (15/03/18)

**Pierre DUCOS** : création d'une ouverture et agrandissement d'une fenêtre (26/03/2018)

**Eric PONSON** : construction d'une piscine enterrée (10/04/2018)

**Nicolas URBAIN** : ravalement de façade sur pignon Sud (16/04/2018)

**Patrick PERNIN** : changement d'une porte de garage (12/04/2018)

**Thierry FROISSARD** : construction d'une piscine enterrée (27/04/2018)

**William GAND** : création d'une clôture en grillage métallique (08/06/2018)

**Lionel LOISY** : installation d'une piscine enterrée, édification d'une clôture (11/09/2018)

**Département du Jura** : réparation sur le pont RD 38 (09/07/2018)

**Ginette RAMEAUX** : changement de plaques fibrociment sur hangar (26/09/2018)

**Stéphanie et Jean-Yves LAMARD** : extension d'un appentis (04/10/2018)

# *Ruffey - Météo*

## TEMPERATURES

| | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Sept | Oct | Nov | Déc | Année |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Minima** | -3,5 | -15,5 | -7 | -2 | 1 | 4,5 | 7 | 4,5 | 1,5 | -2,5 | -4 | -7 | -15,5 |
| **Maxima** | 20 | 14 | 23 | 35,5 | 38 | 39 | 43,5 | 43 | 38,5 | 32 | 24,5 | 16,5 | 43,5 |
| **Moyenne** | 7,82 | 2,55 | 8 | 15,52 | 18,29 | 22,29 | 25,29 | 26,1 | 20,94 | 14,16 | 7,9 | 6,31 | 14,59 |

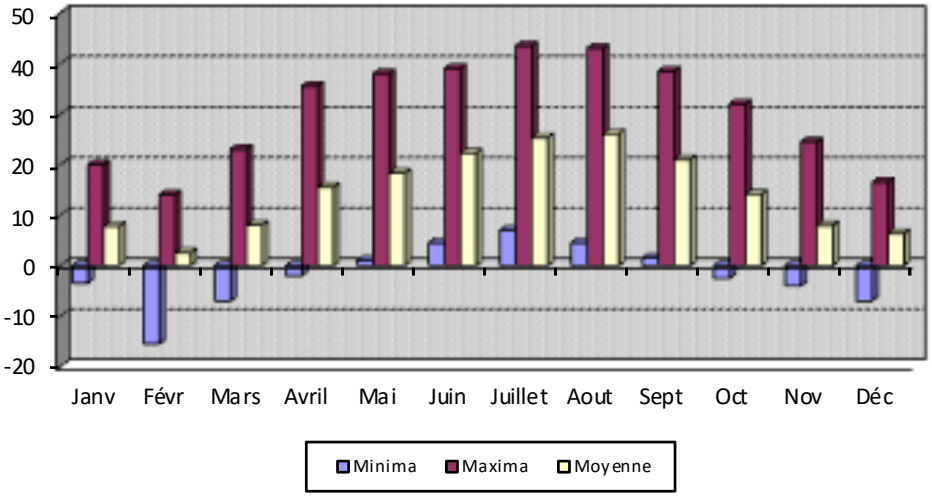


## PRECIPITATIONS

| | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Sept | Octob | Nov | Déc | Année |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pluie (mm) | 163,6 | 86,3 | 159,3 | 41,3 | 133,9 | 24,8 | 31,3 | 65,5 | 25,3 | 52,2 | 83,5 | 110,6 | 977,6 |

| | Janv | Févr | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Sept | Octob | Nov | Déc | Année |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Jours de Pluie | 18 | 9 | 14 | 6 | 12 | 6 | 6 | 8 | 4 | 7 | 13 | 15 | 118 |

**Pluie (mm)**

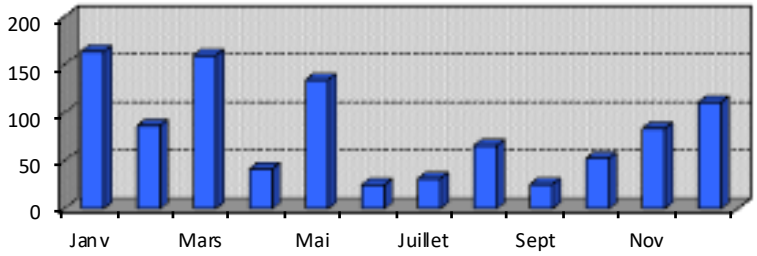


A Ruffey, l'année 2018, ce n'est pas une surprise, s'affirme avec des températures très élevées, des maximas à 43,5° ; 43° au cœur de l'été et une moyenne de 14°59, supérieure à 2003, 2014, 2015, 2017
Quant à la moyenne des précipitations sur 40 ans, elle est de 1137,75 mm
Et pour 2018 : de 977,6 mm soit presque 2 mois de déficit hydrique !

Relevés effectués par **Jean ROMAND**
aidé par la famille H. COUTOT les jours d'absence

# Le patrimoine municipal s'enrichit

**• Avec la rénovation de la Vierge de Bard**
Sablée, ressoudée, lavée, repeinte elle sourit de nouveau au hameau.

**• Avec le don du buste en terre représentant le général Lecourbe**
Grâce au geste généreux de Mme Segonne, le général retrouve sa salle de réception du château construit en 1810-1811 .

**• Avec le prêt d'un tableau par le conseil départemental**
Peint en 1983 par Mr Thomas, il figure en bonne place salle du conseil.

# Ruffey 2018 en trois paysages

**Commune riche de son patrimoine rural, elle présente 3 soles paysagères intéressantes et complémentaires**

La forêt  représente le 1/3 de son territoire soit 600 ha environ dont 320 ha appartiennent en propre à la commune.

Les champs : openfield propice aux céréales, au maïs et aux herbages, même si ces derniers se sont réduits depuis les remembrements.

La vigne : encore bien travaillée, elle offre toute l'année une palette variée de couleurs… et ses productions de belle qualité.

# Vues insolites

Givre, le froid s'installe

Feux suite à la sécheresse

Travaux des champs

**BULLETIN MUNICIPAL**
410 exemplaires
Publication : Evelyne Petit
Conception : Bilboquet - Le Deschaux - 06 99 29 63 45
Impression : Imprimerie Guinard - Pierre-de-Bresse

Ruffey